



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 17/10

**DEMANDE DE CREDIT DE FR. 30'000.00 POUR LA REALISATION D'UNE
ANALYSE DES STRUCTURES ET DE L'ORGANISATION DES SERVICES
COMMUNAUX**

Demande de crédit Fr. 30'000.00 pour la réalisation d'une analyse des structures et de l'organisation des services communaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité vous soumet, par le présent préavis, une demande de crédit lui permettant de faire effectuer une analyse des structures et de l'organisation des services communaux.

2. Développement

Les services communaux constituent un instrument qui, en 2010, ont pris de l'ampleur. Avec la reprise des contrats de travail des collaboratrices de l'Unité d'accueil pour les enfants, la commune a aujourd'hui 40 contrats de travail pour un équivalent de près de 26 emplois à temps plein, et de 5 places d'apprentissage. D'une structure « familiale » composée de 5 collaborateurs et d'une apprentie en 1970 (Préverenges comptait alors 1820 habitants), l'appareil communal a pris aujourd'hui la dimension d'une PME de taille respectable.

La problématique ne peut pas se résumer à des constats statistiques. La Municipalité observe, dans une appréhension plus large

- que les services communaux fonctionnent, permettant d'une manière générale, de répondre à l'essentiel des attentes,
- que les adaptations, ponctuelles et ciblées ont été effectuées au fil des ans, de manière progressive, prudente, et toujours dans le souci peut-être parfois, trop marqué d'un engagement parcimonieux des derniers publics,
- que la commune a atteint, depuis quelques années, ce que l'on désigne par « taille critique » et qui signifie en clair : commune trop grande pour fonctionner avec des structures et une organisation de type familial, mais commune trop petite pour la mise en place de l'appareil dont peuvent se doter les collectivités de 10'000 habitants (les villes). C'est dans ce contexte d'ailleurs qu'est né le projet d'un rapprochement de communes actuellement en cours,
- qu'il serait souhaitable que des solutions puissent être dégagées qui s'inspireraient notamment des techniques de gestion les plus actuelles,
- que dans ce sens, une analyse est souhaitable.

3. Objectifs de l'analyse proposée

La Municipalité a fixé les objectifs principaux suivants d'une analyse qu'elle veut avant tout pragmatique et ouverte sur des propositions pratiques, réalistes et empreintes d'un esprit prospectif.

Il s'agit :

- de vérifier sous l'angle de l'optimisation des méthodes et des prestations l'adéquation des structures, de l'organisation, des effectifs et des profils professionnels des services communaux et de mettre en lumière les faiblesses constatées,
- de dégager des propositions touchant au fond comme à la forme de la mise en œuvre des organes d'exécution à disposition des autorités.

Dans l'établissement du calendrier du présent projet, la Municipalité entend disposer, pour la prochaine législature des conclusions de l'analyse.

4. Méthode adoptée

La Municipalité a procédé à un appel d'offres auprès de trois institutions référencées permettant notamment d'écartier au mieux toute forme de complaisance.

Deux institutions ont présenté une offre, la troisième est arrivée tardivement et n'a pas été retenue.

Les deux offres correspondent à la définition du mandat qui a été formulé textuellement de la façon suivante :

« La Municipalité souhaite qui soient établies

- L'identification des besoins d'une collectivité de 5'000 habitants (avec un potentiel d'évolution de 1'500 habitants à l'horizon de 2020), en fonction
 - du tissu social de la commune
 - des particularités de celle-ci (commune périurbaine, présence d'un complexe scolaire important, d'une plage à forte fréquentation, d'une déchetterie très moderne, de son cadre de vie, de son administration et de ses services).
- L'analyse de l'adéquation des structures des services de la commune (incluant l'identification de dysfonctionnements) en termes d'organisation (structures d'entreprise), de dotation en personnel et des profils professionnels. »

Cadre du mandat

- Inclusion de l'ensemble des services communaux,
- dépôt d'un rapport à la Municipalité comprenant des propositions d'améliorations.

5. Choix du mandataire

La Municipalité a décidé de porter son choix sur le mandataire qui propose une approche un peu moins complexe que son concurrent mais de valeur probablement équivalente en regard des objectifs.

Ce choix permet de limiter la demande de crédit à un montant de Fr. 30'000.00, l'offre concurrente étant sensiblement plus onéreuse (de plus de Fr. 20'000.00).

En dehors des critères du prix, les références présentées par l'adjudicataire proposé comprennent plusieurs communes de la taille de celle de Préverenges.

6. Agenda

(sous réserve de l'octroi du crédit)

octobre 2010 : demande de crédit au Conseil communal
décembre 2010 : octroi du crédit et adjudication du mandat
début 2011 : exécution du mandat
31 mai 2011 : délai pour le dépôt du rapport par le mandataire.

7. Prix du projet

Aux termes de l'offre retenue, le prix de l'analyse est devisé à forfait à Fr. 24'000.00 hors TVA, soit Fr. 25'900.00 TTC. Un montant de Fr. 4'000.00 est inscrit pour le cas où des investigations supplémentaires s'avèreraient nécessaires en cours d'analyse.

Coûts induits

L'analyse à proprement parler n'induit pas de coûts. Toutefois, la Municipalité propose au Conseil communal l'inscription d'un montant de Fr. 100'000.00 au budget 2011 de la commune (rubrique salaires de l'administration), afin de lui permettre de prendre une mesure ou l'autre rapidement, au cas où l'analyse en ferait apparaître la nécessité. Ce montant pourrait être attribué à n'importe quel service communal, voir à plusieurs services.

8. Financement

La Municipalité propose de financer l'analyse par l'inscription, sous rubrique spécifique du montant de Fr. 30'000.00 au budget 2011 de la commune.
Le montant peut être payé par les avoirs en compte de la commune.

9. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 17/10 du 22 septembre 2010,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 30'000.00 pour la réalisation d'une analyse des structures et de l'organisation des services communaux,
- d'approuver le financement, à savoir l'inscription de ce montant au budget 2011 de la commune.

DIT

- Que ce montant sera payé par les avoirs, en compte de la commune.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 octobre 2010.

Délégué de la Municipalité : **M. Ch. Mingard**

Première séance de la Commission : **le mercredi 20 octobre 2010 à 20h00,
le Château, salle de la Municipalité**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel